

**PROJET DE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 06 MARS 2026**

À approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal

Présents : Mmes SAILLARD Marie-Pierre, SOUCHA Lydia, CHARDON Aurélie et Mrs THERY Jean-Bernard, SAILLARD Fabien, VIENNET Simon, JEANNIN Vincent

Excusés : Mme LEFORT Dominique (procuration à CHARDON Aurélie), Mrs COQUERET Didier (procuration à SAILLARD Marie-Pierre) et VIENNET Julien (procuration à VIENNET Simon)

Absent : Mr PEREIRA Stéphane

Convocation du 20/02/2026

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu du 06 février 2026**
- **Vote des comptes financiers uniques 2025 et affectation de résultats**
- **Vote des budgets 2026 et fongibilité des crédits**
- **Vote des taux 2025 - impôts locaux**
- **Restaurant - travaux en cours**
- **Mise à disposition du personnel communal au SIVOM et à la CCLMHD**
- **Mandat au CDG25 pour consultation contrats prévoyance**
- **Affaires diverses**

1 - Approbation compte-rendu réunion du 06 février 2026

Aucune observation, le compte-rendu du 06 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal :

- Signature devis de HENRIET Electricité pour l'installation électrique des cuisines du restaurant Le Relais de Malpas : 2 016.64 € HT

2 - Vote des CFU 2025 ET affectation de résultats

Monsieur le Maire présente les résultats financiers des budgets 2025 ainsi que les affectations de résultats :

BOIS	+ 135 037.47 € en fonctionnement
	0 € en investissement

EAU	- 51 596.97 € en fonctionnement
	+ 17 611.44 € en investissement

COMMUNE + 197 855.47 € en fonctionnement
+ 42 274.03 € en investissement

Les résultats et affectations sont votés à l'unanimité (Monsieur le maire ne participe pas au vote des CFU).

3 - Vote des budgets 2026 et Fongibilité

Monsieur le Maire présente le détail des budgets 2026, qui sont adoptés à l'unanimité :

BOIS	Fonctionnement Dépenses	104 700 €
	Fonctionnement Recettes	218 037.47 €
	Investissement Dépenses	17 000 €
	Investissement Recettes	17 000 €

COMMUNE	Fonctionnement Dépenses	305 687 €
	Fonctionnement Recettes	359 898.50 €
	Investissement Dépenses	113 360 €
	Investissement Recettes	113 494.47€

Le Conseil municipal valide la fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires.

4 - Vote des taux 2026 - impôts locaux

La commune n'a pas reçu à ce jour l'état des bases d'imposition transmis chaque année par la DGFIP. L'augmentation des bases est estimée à +0.8 %

Il est proposé d'augmenter sensiblement les taux afin de répercuter la hausse des coûts et pour maintenir un niveau de potentiel fiscal convenable.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide, par 9 voix pour et 1 abstention une augmentation de 1 % pour les taux 2026.

Il vote les taux comme suit :

- Taxe Foncier Bâti 27.15 %
- Taxe Foncier Non Bâti 14.49 %
- Taxe Habitation 13.78 %
- CFE 15.19 %

5 - Travaux restaurant

Monsieur le maire informe des différents travaux engagés au restaurant :

- Devis électricité Henriët : 2 016.64 € HT pour la pose d'un variateur au niveau de la hotte de la cuisine et l'installation d'une prise dans la réserve froide.
- Devis de Paulin Frigoriste de 241.20 € HT pour le remplacement des joints de la porte du frigo de la cuisine et facture de Paulin également pour une intervention sur le congélateur de 160 € HT. Pour info, le congélateur fonctionnait correctement, le défaut étant dû à encombrement devant le ventilateur.
- Le ramonage de la cheminée bois et de la cheminée fioul a été fait pour 168.33 € HT et un devis a été demandé pour tuber la cheminée du restaurant.

Monsieur le maire rappelle que suite à la dernière réunion de conseil, un courrier a été adressé au gérant Monsieur Maugain pour lui faire part des décisions prises et notamment le souhait de la commune de séparer la partie habitation de la partie commerciale afin de pouvoir intervenir sur l'isolation du logement notamment.

A ce jour, Monsieur Maugain n'a pas donné de réponse quant à cette proposition.

Une commission d'élus sera créée avec la nouvelle équipe municipale pour le suivi et la réhabilitation du restaurant.

6 - Mise à disposition du personnel communal au SIVOM et à la CCLMHD

Monsieur le maire rappelle que les employés communaux sont amenés à intervenir à l'école de Oye-et-Pallet : une convention de mise à disposition du personnel doit être signée entre la commune et le SIVOM de l'espace Pierre Bichet. Accord du conseil pour signer cette convention.

Suite au transfert de la compétence Eau à la Communauté de communes, les personnels techniques et administratifs sont susceptibles d'être mise à disposition de la CCLMHD. Accord du conseil pour autoriser Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition des agents.

7 - Procédure de consultation contrat prévoyance

Le Conseil municipal autorise le Centre de Gestion du Doubs à procéder à la consultation des organismes pour la garantie prévoyance (maintien de salaire).

Cette procédure de consultation n'obligera pas la commune à signer le contrat avec l'organisme retenu.

8 - Mise en place du compte épargne temps

Le Conseil donne son accord pour la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents, notamment lorsqu'ils sont amenés à travailler en dehors de leur horaire habituel.

L'avis du Comité Social et Technique est nécessaire avant la mise en place de ce CET.

9 - Proposition acquisition parcelles forestières

La commune a été contacté par Madame Loichot Lise qui souhaite vendre la parcelle forestière C72 (0.4910 ha) au prix de 1 990 €.

Le Conseil municipal, accepte, à l'unanimité, d'acquérir cette parcelle au prix proposé, à savoir 1 990 €.

10 - Affaires diverses

- La Route du sauvage étant très dégradée, se pose la question de son entretien et de la responsabilité de la commune en cas d'accident. Il est rappelé que cette voie n'est pas classée en voie communale, ni même en voie rurale.

Le Conseil décide de ne pas interdire l'accès à cette route mais de prendre un arrêté du maire mentionnant que cette voie est un chemin rural pour la desserte agricole.

Un arrêté sera pris et des panneaux « desserte agricole » posés de part et d'autre de la voie.

- La médiathèque de Oye-et-Pallet organise un spectacle à la salle de convivialité de Malpas le vendredi 27 mars à 20 h 30.

Séance levée à 22 h 15.
Malpas, le 9 mars 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Pierre SAILLARD



Le Maire,
Jean-Bernard THERY

